

L'an deux mil treize, le quinze mars à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire. Michel GEORGE – Convocation : 11.03.2013

**Sont présents** : Michel GEORGE - Jean-Bernard DABIT – Stéphane LERICHE - Xavier GENAY - Pascale LAURAIN - Céline VANWALSCAPPELLE – Serge RUIZ - Christian PILLOY – Odette MARCHAL – Joël COURTOIS.

**Absents excusés qui ont donné procuration** : Bernard LOUVET, excusé ; Frédéric MAILFERT a donné procuration à Jean-Bernard DABIT ; Anne-Marie MARCHETTO à Christian PILLOY – Sandrine HACQUARD à Stéphane LERICHE - David VANDELANNOITTE à Michel GEORGE

**Secrétaire de séance** : Jean-Bernard DABIT

## **ORDRE DU JOUR :**

### **Acquisition des terrains militaires**

#### **Projet acquisition de parcelles sises au Pré Jobat**

#### **Ecritures budgétaires**

#### **Questions diverses**

### **1 – 15.03.2013 - ACQUISITION DES TERRAINS MILITAIRES**

M. le maire rappelle aux membres du conseil ses différentes interventions auprès de l'Etat, ministère de la Défense, afin d'acquérir les parcelles délaissées lui appartenant sur tout le territoire dont l'état parcellaire est joint à la présente délibération, et qui comprend notamment toutes les voies de 0m60.

Le service des Domaines a fixé le prix des quatre vingt deux parcelles, disséminées sur l'ensemble du territoire, pour une surface de 22 ha 96 a 74 ca à onze mille sept cent euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vu l'estimation du bien réalisé par le service des Domaines, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour le prix de onze mille sept cents euros : signature de l'engagement d'acquérir et des actes à intervenir notamment ;

- Dit que les crédits seront ouverts au BP 2013.

### **2 – 15.03.2013 – PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLES SISES AU PRE JOBAT**

Le Maire expose aux membres du conseil qu'il serait judicieux d'acquérir les parcelles sises Aux Prés Jobat, zone réservée du Plan d'Occupation des Sols et cadastrées AB 593, et 579 et 584, pour une contenance globale de 11 a 50 ca afin de pouvoir réaliser les aménagements extérieurs du périscolaire et de l'école.

Il propose le prix de trois euros le m<sup>2</sup>.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est favorable à l'acquisition des parcelles concernées au prix de 3 € le m<sup>2</sup>

- autorise le Maire à procéder à l'achat des parcelles incluses dans cette zone réservée , au même prix, appartenant à divers propriétaires

- Autorise M. le maire à signer tous les actes à intervenir pour l'acquisition desdites parcelles

- dit que les crédits seront ouverts au BP 2013.

### **3- 15.03.2013 – ECRITURES BUDGETAIRES**

sans objet : écritures de cession à prévoir lors du BP 2013.

#### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

##### **4-1 – REMBOURSEMENT ASSURANCE**

Le Conseil, après délibération :

Accepte le versement de la somme de 483 € de l'assurance de la commune en règlement d'un sinistre intervenu le 28.01.2011.

##### **4-2 – QUESTIONS DIVERSES**

- Xavier GENAY intervient sur l'avancement du périscolaire (problèmes rencontrés) – Enrochement près du local Télécom ?
- Devis à demander pour la clôture du périscolaire